

Commission Régionale des Pêches
du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fisheries
of Gulf of Guinea.



Comisión Regional de Pesca
del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas
do Golfo da Guiné.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

RAPPORT D'ACTIVITES

DU

PREMIER TRIMESTRE 2019



INTRODUCTION

Dans le cadre du fonctionnement régulier du Secrétariat Exécutif de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), il y a une mission cardinale qu'on ne saurait occulter, à savoir la présentation, chaque fin de trimestre, du Rapport d'activités.

Le présent rapport d'activités du premier trimestre 2019, qui ouvre le bal de cette année nouvelle, répond impérativement à cette préoccupation.

Force est de reconnaître que faire le point des principaux événements du Siège, de l'évaluation à mi-parcours de l'exécution du Programme de travail de l'année 2019 ainsi que de l'exécution du budget de l'exercice en cours constituent le socle dudit rapport.

I- PRINCIPAUX EVENEMENTS DU SIEGE

I-1. Principales correspondances

1.1.1 Courrier transmis

- Le 04 janvier 2019 : lettres adressées aux Ministres en charge des pêches du Cameroun, du Gabon, de Sao Tomé e Príncipe et de Guinée Equatoriale relatives à la désignation des Inspecteurs des pêches devant participer du 18 au 21 février 2019 à un exercice de patrouille en mer dans la zone D de la CEEAC.
Cette mission a été précédée d'une session de formation aux procédures opérationnelles de contrôle des navires de pêche à Douala (Cameroun), du 12 au 14 février 2019 ;
- Le 29 janvier 2019 : lettre adressée à Monsieur l'Ambassadeur de la Délégation de l'Union Européenne à Libreville au sujet de la transmission d'une fiche de projet « Mise en œuvre du Plan Stratégique Régional en matière de système de Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches (SCS) en Afrique Centrale dans le cadre de l'exécution du Programme Indicatif Régional (PIR 2014-2020) ;
- Le 29 janvier 2019 : lettre adressée à Monsieur le Directeur Exécutif du Centre Interrégional de Coordination (CIC) à Yaoundé portant désignation de Messieurs Emmanuel SABUNI KASEREKA et Abdel Gaafar ABAGHA ONDO pour représenter la COREP à l'atelier organisé du 12 au 21 février 2019 à Douala en République du Cameroun ;
- Le 31 janvier 2019 : demande d'audience adressée à Madame le Ministre de la Pêche et de la Mer à Libreville pour présenter nos civilités et échanger sur des questions d'intérêt commun ;
- Le 05 février 2019 : lettre adressée au Secrétaire Général de la CEEAC pour transmission de la lettre du Secrétaire Exécutif de la Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT) relative à la réunion de coordination entre les Institutions régionales de pêches opérant dans la zone COMHAFAT ;
- Le 05 février 2019 : Invitation de Monsieur Alexis TCHAKONTE, Contrôleur Financier près la COREP pour effectuer une mission de contrôle et de certification des comptes de l'exercice 2018, au cours de la période du 25 février au 02 mars 2019, à Libreville en République Gabonaise ;



- Le 05 février 2019 : lettre adressée au Président en exercice de la COREP l'informant de la mission du Contrôleur Financier à Libreville (Gabon) ;
- Le 05 février 2019 : lettre adressée au Ministre de l'Agriculture, de la Pêche et du Développement Rural à Sao Tomé pour désignation des membres du Comité Technique pour la République Démocratique de Sao Tomé e Principe ;
- Le 08 février 2019 : lettre adressée au Ministre de la Pêche et de la Mer à Libreville pour transmission de la Note d'Information relative à la proposition d'un Programme Régional Pêche Banque Mondiale / COREP ;
- Le 28 février 2019 : lettre adressée à Madame la Ministre de la Pêche et des Ressources Hydriques à Malabo pour faire parvenir la copie de la Note Verbale transmise à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République de Guinée Equatoriale près la République Gabonaise, pour transmettre à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de Guinée Equatoriale, afin de solliciter son implication auprès des instances compétentes du pays dans le processus d'adhésion à la Convention de la COREP ;
- Le 06 mars 2019 : lettre adressée au Ministre des Finances à Yaoundé pour solliciter le paiement de la contribution statutaire de l'année 2019 due à la COREP ;
- Le 18 mars 2019 : lettres adressées aux Ministres en charge des Pêches et de l'aquaculture de la zone COREP et au Secrétaire Général de la CEEAC pour transmission du rapport d'activités du Quatrième trimestre 2018 ;
- Le 26 mars 2019 : demande d'audience adressée à Madame le Ministre de la Pêche et de la Mer à Libreville pour la période du 27 mars au 05 avril 2019, selon sa convenance ;
- Le 26 mars 2019 : lettre adressée à Madame le Ministre de la Pêche et de la Mer à Libreville pour solliciter le paiement de la contribution statutaire de l'année 2019 et œuvrer pour la réduction des arriérés de contribution des années antérieures envers la COREP ;
- Le 27 mars 2019 : lettre adressée à Madame la Ministre des Pêches et de la Mer à Luanda pour solliciter la nomination du second Membre du comité Technique pour la République d'Angola en remplacement de Madame Maria de Lourdes, relevée des ses fonctions ;
- Le 28 mars 2019 : lettre adressée au Secrétaire Général de la CEEAC pour solliciter le déblocage de fonds sur la ligne dotation de la CEEAC au fonctionnement de la COREP, année 2019 en vue de la tenue de la 15^{ème} Réunion du Comité Technique de la COREP ;
- Le 28 mars 2019 : lettre adressée à Madame la Ministre des Pêches et de la Mer à Luanda pour la désignation des deux membres du Sous-Comité Scientifique d'Angola.

I.1.2 Courrier réceptionné

- Le 03 janvier 2019 : Note Verbale de l'Ambassade de la République Fédérale du Nigéria pour informer du décès du Premier Président du Nigéria, Monsieur Alhaji SHEHU USMAN ALIYU SHAGARI, survenu le vendredi 28 décembre 2018 ;
- Le 09 janvier 2019 : Carte de souhait d'une année 2019 riche en succès personnels et dans la mise en œuvre de l'agenda du développement de la Délégation de



l'Union Européenne au Gabon pour la Guinée Equatoriale, Sao Tomé e Principe et la CEEAC ;

- Le 09 janvier 2019 : carte de Meilleurs Vœux à l'occasion des Fêtes de Noël et du Nouvel An de Son Excellence Monsieur Philippe MANGOU, Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire près la République Gabonaise et Madame ;
- Le 14 janvier 2019 : lettre de la Ministre de la Pêche et des Ressources Hydriques à Malabo pour désignation de l'Inspecteur des Pêches Don Farnecio ATRILLO GONZALES ;
- Le 14 janvier 2019 : lettre de Monsieur le Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales à Yaoundé, Président en exercice de la COREP pour désignation de Monsieur OTELE BIKIMI comme Inspecteur des Pêches ;
- Le 16 janvier 2019 : lettre du Ministre de l'Agriculture, des Pêches et du Développement Rural à Sao Tomé portant nomination de Madame Aida Maria D'ALMEIDA Directrice des Pêches ;
- Le 25 janvier 2019 : Carte de meilleurs vœux pour l'année 2019 de Son Excellence Monsieur Ali BONGO ONDIMBA, Président de la République Gabonaise et Madame ;
- Le 29 janvier 2019 : Note Verbale de l'Ambassade de la République d'Angola près la République Gabonaise portant transmission du numéro du compte bancaire (BGFIBANK – Gabon), de l'Association du Corps Diplomatique accrédité au Gabon pour le versement de la cotisation annuelle ;
- Le 30 janvier 2019 : lettre de Madame le Ministre de la Pêche et de la Mer à Libreville portant désignation de Monsieur Jean Robert MANGUINGA comme Inspecteur des pêches ;
- Le 05 février 2019 : lettre de Madame le Ministre de la Pêche et de la Mer à Libreville (Gabon) pour Remerciements suite au Message de Félicitations de la COREP à lui adressée après sa nomination au Gouvernement ;
- Le 04 mars 2019 : Attestation du Directeur Général de la Pêche et de l'Aquaculture de la République du Congo portant validation de l'ossature du « *Registre National des navires de pêche industrielle du Congo* » présentée par Monsieur ITOUA NIAMBA Frédéric, Expert national SCS ;
- Le 06 mars 2019 : Note verbale de l'Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne à Libreville portant à la connaissance le décès survenu le 04 mars 2019 à l'âge de 82 ans de Monsieur Klaus KINKEL, ancien Ministre des Affaires Etrangères d'Allemagne de 1992 à 1998 et vice-Chancelier de 1993 à 1998 ;
- Le 29 mars 2019 : lettre du Coordonnateur de l'Institut des Relations Internationales du Cameroun portant recommandation de Monsieur MBILE NGUEMA Ysaac Chavely pour la matérialisation de sa thèse de doctorat qui s'intitule : « l'action des organisations Internationales de pêche de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dans la lutte contre la pêche INN » pour la période allant du 15 avril au 11 juin 2019.

I-2. Des invitations

- Invitation du Secrétariat Exécutif de la Commission du Golfe de Guinée (CGG) à la COREP de désigner un Conférencier qui doit participer au troisième séminaire sur



« la stratégie maritime et la Migration Non Règlementaire dans la région du Golfe de Guinée » devant se tenir, du 26 au 27 mars 2019 à Accra (Ghana).

Ledit Conférencier exposera sur « *l'Exploitation des Ressources Halieutiques de la Mer du Golfe de Guinée : Perspectives de développement des Partenariats Régionaux* ».

- Invitation du Directeur Exécutif du Centre International de Coordination (CIC) à désigner deux (02) représentants devant participer à un exercice de gestion de crise maritime (CRT) du 12 au 21 février 2019, à Douala au Siège du Centre Multinational de Coordination (CMC).

I-3. Des audiences

- Le Secrétaire Exécutif et les Administrateurs ont été reçus en audience par Madame le Ministre de la Pêche et de la Mer de la République Gabonaise, le 06 février 2019.

Ont figuré au centre des entretiens, la présentation de nos civilités suite à sa nomination audit Ministère et d'autres questions d'intérêt commun.

- Une audience avait été accordée le 21 février 2019 à l'équipe de GoGIN pour échanger sur les possibilités de coopération et de collaboration en matière de lutte contre la pêche illicite dans l'espace maritime CEEAC. La COREP était représentée par les deux Administrateurs et le Responsable du service Information/Communication.

- Le Directeur Général des Pêches et de l'Aquaculture de la République Gabonaise a reçu en audience, le 27 février 2019, le Secrétaire Exécutif de la COREP en présence de l'Administrateur aux Ressources Humaines, Financières et à la Logistique.

Les échanges ont porté sur l'engagement de la contribution statutaire 2019 de la République Gabonaise, pays de Siège, au fonctionnement de la COREP et sur la réduction des arriérés de contribution des années antérieures du Gabon vis-à-vis de la COREP.

- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République d'Angola près la République Gabonaise a reçu en audience, le 28 février 2019, le Secrétaire Exécutif de la COREP en présence de l'Administrateur aux Ressources Humaines, Financières et à la Logistique.

L'audience a eu pour toile de fond la suite réservée à la demande formulée par la COREP au sujet du paiement de la contribution statutaire annuelle 2019 et l'apurement des arriérés de contribution des années antérieures.

En réponse, nous avons été informés que les Autorités concernées à Luanda n'ont pas encore donné suite à la requête de l'Ambassade.

- Le Secrétaire Exécutif, accompagné de l'Administrateur au Développement des Pêcherie et à la Programmation, ont été reçus le 28 février 2019 par l'Ambassadeur de Guinée Equatoriale. Il avait été question de la sensibilisation des instances compétentes pour l'accélération du processus d'adhésion de la République de Guinée Equatoriale à la COREP.



- Le Secrétaire Exécutif a reçu en audience, le 04 mars 2019, Monsieur Alexis TCHAKONTE, Contrôleur Financier près la COREP, venu à Libreville pour la mission de contrôle et de certification des comptes de l'exercice 2018 de la COREP, du 02 au 9 mars 2019.
- Le Secrétaire Exécutif et l'Administrateur au Développement des Pêcheries et à la Programmation à la COREP, ont été reçus en audience, le 05 mars 2019, par Son Excellence madame l'Ambassadeur de la République Démocratique de Sao Tomé e Príncipe près la République Gabonaise.
A cette audience, la COREP est allée s'enquérir des suites réservées à la sollicitation du paiement de la contribution statutaire de 2019 et des arriérés des contributions des années antérieures de Sao Tomé e Príncipe envers la COREP. Une fois de plus, des promesses de régularisation ont été encore faites.
- L'Agent Comptable de la CEEAC a reçu en audience le Secrétaire Exécutif de la COREP en présence de l'Administrateur aux Ressources Humaines, Financières et à la Logistique.
Pour cette première audience après de sa nomination, nous avons tenu à lui exprimer notre volonté de promouvoir une collaboration efficace consolidée par l'Accord de liaison entre la CEEAC et la COREP.

II. SUIVI DES CONCLUSIONS DES SESSIONS DU CONSEIL DES MINISTRES ET DES REUNIONS DU COMITE TECHNIQUE

Pour cette rubrique qui concerne les aspects institutionnels, la situation se présente comme suit :

- Nomination des Membres du Comité Technique :
 - Pour la République Démocratique du Congo, Monsieur Casimir KOFFI MULUMBA est maintenu comme Membre de cet organe. Un deuxième Membre a été nommé en la personne de Monsieur Jean-Marie MANGAYE, Conseiller en charge de l'Aménagement des Pêcheries.
 - Quant à l'Angola, nous attendons le renouvellement du second Membre de cet organe, suite au changement intervenu à la tête de la Direction Nationale des Pêches.
- Nomination des Membres du Sous-Comité Scientifique :
 - Suite à la nomination au Gouvernement d'un membre du Sous-Comité Scientifique, la Guinée Equatoriale devra procéder à son remplacement ;
 - Quant à l'Angola, la situation reste toujours inchangée, à savoir pas de nomination des membres dudit sous-comité.
- Régularisation des contributions statutaires annuelles et paiement des arriérés des contributions au cours du 1er trimestre 2019 :
 - Aucun paiement n'a été enregistré au cours de ce premier trimestre 2019. Toutefois, des lettres de rappel ont été envoyées à tous les Etats Membres.



- Adhésion des pays observateurs à la Convention de la COREP : la Guinée Equatoriale reste toujours le seul pays à n'avoir pas encore concrétisé son engagement d'adhésion à la Convention de la COREP.
- Adhésion à la Convention de la COREP des quatre (4) pays membres de la CEEAC, mais non membres de la COREP : les négociations sont en cours avec la République Centrafricaine pour son adhésion à la COREP.
- La 15ème Réunion du Comité Technique n'a pas été organisée, faute de moyens financiers. Il en est de même pour la programmation de la Xème Session Ordinaire du Conseil des Ministres ainsi que de la 2ème Réunion du Sous-Comité Scientifique.
- L'Audit sur les sources potentielles du financement de la COREP n'est toujours pas réalisé, faute de moyens financiers.

III. RENCONTRES REGIONALES ET INTERNATIONALES

- Réunion de concertation pour l'évaluation des besoins des institutions gabonaises en charge de la Sécurité maritime, organisée conjointement par le Conseil National de la mer et GoGIN, le 12 janvier 2019 à Libreville ;
- Formation sur les procédures opérationnelles de contrôle des navires de pêche, du 11 au 19 février 2019, à Douala (Cameroun) ;
- Réunion de coordination entre les Institutions régionales des pêches opérant dans la zone COMHAFAT et « Salon Halieutis », du 16 au 23 février 2019, à Agadir (Maroc) ;
- Atelier régional de concertation sur l'appropriation de la Déclaration de Malabo à travers la mise en œuvre du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA) en Afrique Centrale, du 26 au 30 mars 2019, à Yaoundé (Cameroun).

IV. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE 2016 - 2020

IV-1 Activités liées à la gouvernance régionale des pêches et de l'aquaculture :

- Une session de formation en pêche INDNR et en procédures opérationnelles de contrôle des navires de pêche, complétée par un exercice de sécurité maritime dans la Zone D de la CEEAC, a été organisée à Douala en République du Cameroun du 12 au 21 février 2019 par le Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale (CRESMAC), avec l'appui du Programme de l'Union Européenne GoGIN (Gulf of Guinea Interregional Network. La COREP avait été invitée pour animer cette session de formation du personnel du CRESMAC sur la pêche INDNR et les procédures opérationnelles de contrôle de pêche.



- Une fiche de projet de mise en œuvre du plan stratégique régional en matière de système de suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche (SCS) a été préparée dans le cadre des projets à inscrire au Programme Indicatif Régional (PIR) financé par l'Union Européenne et supervisé par les CERs (CEEAC-CEMAC). Ce projet vise quatre (4) objectifs :
 - L'institutionnalisation des actions régionales de collaboration et de coopération en matière de suivi, contrôle et surveillance des activités de pêche (SCS) dans l'espace maritime CEEAC ;
 - Le développement, tant au niveau national que régional, des bases de données et des systèmes d'échange et partage des informations en matière SCS ;
 - Le renforcement des capacités des personnels en charge du SCS (administrations nationales et institutions régionales) ;
 - Des études techniques complémentaires (ex : *mise en place des conditions techniques et opérationnelles pour un VMS régional, mise en place des programmes d'observateurs nationaux (pour les pays qui n'en disposent pas) et d'un programme d'observateurs régionaux, mise en place d'une disposition réglementaire obligeant les navires de signaler leur entrée et sortie de la zone COREP*).

IV-3 Mise en œuvre de la stratégie de communication et de l'information

- Suite aux conclusions de l'atelier de validation des projets de registres nationaux normalisés et du registre régional de navires de pêche industrielle (Brazzaville en République du Congo, du 24 au 26 septembre 2018), les experts nationaux SCS avaient été instruits de finaliser les projets nationaux de leurs pays respectifs. Seule la République du Congo s'est acquittée de cette tâche. Nous attendons le document validé par la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture du Congo.
- La maintenance du site web et de l'application mobile de l'institution est régulièrement assurée par l'Agent en Charge du Service Information et Communication. Les activités de la COREP sont publiées quotidiennement sur ces supports.
- Les points focaux désignés par les pays pour remonter les informations et actualités liées à la pêche et à l'aquaculture sont défaillants. En effet, il y a un manque de communication entre ces points focaux et le responsable du service Information/Communication de la COREP, et ce malgré les multiples relances de ce dernier. Nous rappelons que ces informations devraient servir à alimenter le site web de l'institution.



- Le parc informatique étant amorti, et certains appareils défectueux, son renouvellement n'a toujours pas été réalisé, faute de moyens financiers.
- La pause des drapeaux des pays membres et observateurs au siège de la COREP a été reportée à une date ultérieure, car les travaux de restauration du bâtiment n'ont toujours pas démarré. En effet, une partie du siège est toujours occupée par le projet PSPA de la République Gabonaise qui a pris fin.

V. GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

V-1 Gestion Financière

Pour ce premier trimestre 2019, la gestion financière de la COREP, se présente ainsi qu'il suit:

Tableau synthèse

Libellé	Recettes
Report au 1er janvier 2019	43 370 567
Recettes	0
Recettes cumulés	43 370 567
Dépenses	43 002 744
Reste:	367 823

Tableau détaillé

Date	Libellé	Recettes	Dépenses	Solde
	Report au 1er janvier 2019	43 370 567		
	<i>Recettes</i>	0		
	Sous-total:	43 370 567		
	<i>Dépenses</i>			
	Dépenses sur fonds des Etats Membres et de la CEEAC:			
31-janv-19			33 164 017	
28-févr-19			2 868 446	
31-mars-19			6 970 281	
	Sous-total:		43 002 744	
	TOTAL GENERAL	43 370 567	43 002 744	367 823



Le solde à la fin du premier trimestre 2019 dans nos écritures comptables, est de **367.823 F CFA**, soit :

- 323.718 F CFA, à la banque et
- 44.105 F CFA à la caisse.

Comme souligner dans le rapport du quatrième trimestre 2018, la contribution annuelle de la République du Cameroun, reçue par la COREP au 31 décembre 2018, a permis de régler, au mois de janvier 2019, les dettes cumulées au quatrième trimestre 2018, notamment : les salaires, les loyers, les contreparties des frais de missions, les factures de l'internet, du téléphone, du carburant, ainsi que du matériel roulant et de l'entretien du mobilier et matériel de bureau. Il en est de même, du paiement de la cotisation du Corps Diplomatique et des salaires mensuels de tout le personnel (janvier 2019).

Par manque des fonds au compte de la COREP, la réunion statutaire, exclusivement budgétaire, souvent tenue à la fin du premier trimestre n'a pas été organisée. De même, les salaires et les loyers des fonctionnaires n'ont pas été payés depuis le mois de février 2019, ainsi que les salaires du mois de mars des agents.

En dépit de toutes ces difficultés, on notera que le Contrôleur Financier est venu à Libreville, du 02 au 09 mars 2019, pour effectuer une mission de contrôle et de certification des comptes de l'exercice 2018.

V-2 Gestion Administrative

V.2.1 Gestion des Ressources Humaines

Seule la Technicienne de Surface a bénéficié de son congé annuel au cours de ce premier trimestre.

V.2.2 Gestion du patrimoine

Entretien des splits au mois de février et du matériel roulant au cours des trois mois.



CONCLUSION

Au terme de ce rapport, nous exhortons, une fois de plus, les experts nationaux SCS à finaliser les projets nationaux de leurs pays respectifs conformément aux conclusions de l'atelier de validation des projets et d'un registre régional des navires de pêche industrielle (Brazzaville en République du Congo, du 24 au 26 septembre 2018).

En dépit de la conjoncture financière morose qui perdure, un grand effort a été fait pour la venue du Contrôleur Financier ce trimestre, à Libreville, en vue de contrôler et certifier les comptes de l'exercice 2018 de la COREP puis s'imprégner des difficultés que rencontre le Secrétariat Exécutif.

Nous saisissons cette opportunité pour inviter les membres du Comité Technique à sensibiliser au mieux les Autorités de leurs Etats aux fins de s'acquitter de la contribution statutaire annuelle et d'œuvrer pour l'apurement de leurs arriérés de contribution des années antérieures dans l'optique de favoriser le fonctionnement harmonieux du Secrétariat Exécutif.

Fait à Libreville, le 29 mars 2019

Le Secrétaire Exécutif

LE
SECRETARIE
EXECUTIF

Emile ESSEMA

